

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 13 janvier 2014, à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 11

Date de Convocation : 6 janvier 2014

**PRESENTS** : M. BLANC Gérard, M. BOUDET Bernard, Mme Catherine DELPECH, M. Ernest ENTEMEYER, M. JALLET Pascal, M. KHALED Fadi, M. SALGUES Alain, M. LARRAMENDY François, Mme Brigitte GIBERT, Mme GALLOIS Elisabeth, M. MENOT Martial,

**EXCUSÉ** : M. PIVAUDRAN, M. DELNAUD, Mme GREZE, M. MEJECAZE

**ABSENT** :

**POUVOIRS** : de M. DELNAUD à M. MENOT Martial, de Mme GREZE à M. François LARRAMENDY

**Secrétaire de Séance** : M. LARRAMENDY François



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.  
M. François LARRAMENDY se propose.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Financement travaux d'urgence sur la Chapelle des Alix
- PUP de la Gare
- Cérémonie des vœux
- Spectacle les Médiévales

Les Membres du Conseil Municipal acceptent.



## **1- Approbation du procès verbal de la réunion du 9 décembre 2013**

M. Le Maire demande si des observations sont à formuler sur la rédaction de ce document dont chacun a pu prendre connaissance. Aucune observation.

Le procès verbal est donc approuvé à l'unanimité.

Concernant l'intervention de M. Gérard BLANC au sujet de l'insatisfaction de parents d'élèves sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, M. le Maire tient à informer le Conseil Municipal que suite à sa propre enquête auprès de Mme FAFIN, Présidente de l'Association des Parents d'élèves, et de M. KERNINON, Président du SIVU « l'Etoile », aucune réclamation n'est parvenue à ces personnes sur ces insatisfactions.

Il s'adresse donc à M. BLANC en ces termes : « ces personnes n'ayant pas pris contact avec la mairie, soit tu ne leur as pas fait part de ma réponse qui était de se manifester auprès du secrétariat pour une prise de rendez vous avec moi, soit c'est du vent. Mais la moindre des choses, même en période d'élection, c'est de ne pas oublier le pourquoi nous avons été élus. Je préfère les combats d'idées plutôt que de personnes. »

M. BLANC conteste les propos de M. le Maire et confirme ses dires précédents en précisant qu'il n'a pas fait part de la demande de M. le Maire aux personnes qui s'étaient adressées à lui.

## **2- Présentation de l'analyse financière de la commune**

M. le Maire précise que les éléments essentiels de l'analyse financière établie par la trésorerie de Gramat sur la période 2008/2012 figurent dans le bulletin municipal. Il propose de répondre aux questions des élus. Pas de questions.

### **3- Travaux poste de refoulement secteur du Belvédère – choix de l'entreprise**

M. BOUDET présente un tableau récapitulatif des offres des trois entreprises ayant déposé un pli suite à la consultation portant sur le remplacement du poste de refoulement du secteur du Belvédère.

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres réunie le 18 décembre 2013, le Conseil Municipal, par 11 « pour » + 2 pouvoirs, décide de retenir l'entreprise VEOLIA pour un total de travaux de 44 216.00 € HT, soit 53 059.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, délègue M. le Maire ou un adjoint pour signer tous documents administratifs relatifs à ce programme de travaux.

### **4- Dossier DETR 2014 – sanitaires Place Salmon**

M. le Maire informe les élus que le dossier de demande de subvention déposé au titre de la Dotation d'Équipement Rural a été reconnu complet par les services de la Préfecture. Nous sommes maintenant dans l'attente de la décision définitive quant à l'attribution ou non de la subvention. Nous ne pourrions pas commencer les travaux sans réponse sinon nous ne pourrions pas déposer un nouveau dossier si nous n'étions pas retenus.

### **5- Demande de renouvellement convention Calèches 2014**

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en place de l'activité : promenades en calèche sur le secteur de l'Hospitalet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, donne un avis favorable pour la signature d'une convention valable pour deux mois, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2014 et mandate M. le Maire ou un adjoint pour la signer et la mettre en application.

### **6- PUP de la Gare**

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en place du Projet Urbain Partenarial, créé par l'article 43 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 transcrits aux articles L 332-11-3 et L332-11-4 du code de l'urbanisme,

Après avoir pris connaissance des termes de la convention à conclure entre :

- la Commune de Rocamadour et Mme LOURADOUR Suzanne,
- la Commune de Rocamadour et les Consorts BOUVY- ARTEIL
- la Commune de Rocamadour et M. ARCOUTEL Denis

pour le projet d'aménagement de la zone AUv de la Gare, aux lieux-dits « les Bégourines » et « Jean Menu » consistant en la réalisation d'une extension des réseaux publics d'alimentation en eau potable et d'alimentation électrique, sur l'emprise de la voie communale, entre le passage à niveau de la Gare et la route départementale n°840 afin de permettre la viabilisation des différentes parcelles appartenant aux propriétaires nommés ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix « pour » + 2 pouvoirs :

- donne un avis favorable pour la mise en place d'un Plan Urbain Partenarial
- donne un avis favorable pour la signature de la convention entre la commune et Mme LOURADOUR, les Consorts BOUVY-ARTEIL, ARCOUTEL Denis
- délègue le Maire ou un adjoint pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. Salgues indique que suite à cette délibération, les documents PUP signés seront adressés à la DDT accompagnés d'une demande de certificat d'urbanisme. Le géomètre établira une demande de division parcellaire en parallèle.

M. Salgues donne connaissance des modifications imposées par la loi en matière de plus values.

## **7- Financement travaux d'urgence Chapelle cistercienne des Alix**

Après avoir pris connaissance d'un courrier du Conseil Général indiquant que des travaux urgents de sauvetage du Prieuré des Alix pourraient faire partie des projets susceptibles d'être retenus en 2014 au titre du programme de restauration des Monuments historiques inscrits, le Conseil Municipal, par 11 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, décide :

- De solliciter les aides financières de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication, et DRAC Midi-Pyrénées) et du Département du Lot à hauteur de 50% du montant HT des travaux.
- De solliciter une aide complémentaire auprès du Conseil Régional à hauteur de 20% du montant HT des travaux.
- De solliciter la réalisation de devis pour les travaux de 1<sup>ère</sup> urgence à déterminer avec les services du SDAP
- Délègue Monsieur le Maire ou un adjoint pour constituer et signer les dossiers de demandes de subventions

## **8- Prieuré des ALIX – Demande d'Assistance à Maitrise d'ouvrage auprès de la DRAC**

L'église du prieuré cistercien des Alix a été acquise par la Commune en 2013. Monsieur le Maire rappelle que l'étude diagnostic réalisée en 2007 par M. Rebière Architecte en Chef des Monuments historiques évaluait un projet de restauration à hauteur de 800 000 € HT.

Considérant qu'à ce jour il y aurait des travaux urgents de sauvetage de l'édifice à mettre en œuvre et afin d'établir une programmation des travaux sur les années à venir, le Conseil Municipal par 11 voix « pour » + 2 pouvoirs, décide :

- de solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la DRAC Midi-Pyrénées pour la définition du projet de travaux sur l'église.
- de déléguer Monsieur le Maire ou un adjoint pour signer tous documents relatifs à cette mission à confier à la DRAC.

## **9- Organisation de la cérémonie des Vœux à la population**

Cette cérémonie aura lieu le samedi 18 janvier, à 15 h, au Mille Club. M. le Maire propose diverses interventions : - Melle Malignon sur la programmation des travaux en cours par le Syndicat Mixte – M. Denis Jubert, nouveau Directeur du Pech de Goubières – M. Vilard, gérant de la Borie d'Imbert – M. Yves Buisson, directeur de l'Office du Tourisme. Une rétrospective des travaux et animations qui ont lieu en 2013 sur la commune sera également présentée sous forme de diaporama.

## **10-Présentation Organisation des « Médiévales 2014 »**

M. le Maire invite M. Stéphane GALLOIS, Président du Comité des Fêtes, à présenter le projet « Médiévales 2014 ». A travers le site internet de la manifestation et le dossier de presse distribué aux élus, ce dernier déroule le programme prévisionnel de la journée du 6 juillet. Faire venir une clientèle nouvelle à Rocamadour dans une période peu fréquentée, plonger le visiteur dans l'histoire de la Cite en animant les différents quartiers du village médiéval par 5 groupes professionnels ou associatifs, telles sont les lignes de force d'un projet d'envergure destiné à être pérennisé, mobilisant environ 40 bénévoles pour un budget avoisinant les 30 000 €.

Le Conseil Municipal, unanime, donne son aval à cette initiative dynamique, adaptée au site, mobilisatrice de la population amadorienne et félicite M. GALLOIS pour sa présentation.

## **11-Questions diverses**

M. BLANC porte à connaissance le fait qu'il présentera une liste aux prochaines élections municipales et sollicite l'autorisation d'utiliser les salles communales pour l'organisation de réunions. Autorisation accordée.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 22 heures.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,

